



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2022-1212-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 12 DECEMBRE 2022

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux,  
le lundi 12 décembre  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 6 décembre 2022 s'est réuni en  
session ordinaire en mairie, sous la présidence de Jean  
PAPADOPULO, Maire.

**Présents** : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Christelle Bernard, Matthieu Joly, Marielle Berlioz, Patrice Fournier, Pascale Besch, Cécile Gerey, Emilie Delwaulle, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse.

**Pouvoirs** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet

**Objet : Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L212-4 et L.212-5  
Vu le règlement intérieur des activités périscolaires annexé à la présente délibération  
Vu la délibération 2019-0209-7 portant approbation des règlements périscolaires

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux règlements des activités périscolaires (cantine et garderie) approuvé en 2019. Ce document unique permettra également de regrouper les règlements de la cantine et de la garderie sur un même support.

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire à compter du 20 décembre 2022.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires
- Autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour** : 13

**Contre** : 0

**Absentions** : 2 S. Comberousse ; J. Delroise

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Sous-Préfecture le 14 DEC. 2022
- publication et/ou notification le 14 DEC. 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo, Maire

